



**UN PRINTEMPS DES  
LUTTES OFFENSIF**  
Page 5



**UN NOUVEAU COUP  
PORTÉ AUX RETRAITÉ·ES**  
Page 15



**SOLIDARITÉ  
AVEC CUBA**  
Page 19

**fédération  
des services  
publics**

*la*  
**cgtp**

# Service Public

AVRIL/MAI/JUIN 2025 - N° 136 - 1 € - [cgtservicespublics.fr](http://cgtservicespublics.fr)

**MAGAZINE**

**Distribuez-  
moi !**

# CNRACL

**80 ans de conquêtes sociales**  
**80 ans à défendre !**

Cher lecteur, chère lectrice, afin d'utiliser au mieux l'argent de vos cotisations, nous avons engagé un travail de réduction des coûts de production de votre journal. Pour cela, nous avons notamment réduit fortement l'épaisseur du papier et modifié légèrement le format. Par ailleurs, dans un souci d'impact minimal sur l'environnement, ce journal est imprimé par un imprimeur labellisé « Imprim'vert ». Les encres utilisées sont végétales et le processus d'impression n'utilise pas de produits toxiques. Cette démarche de respect de l'environnement, nous y prêtons attention pour l'ensemble de nos productions.



## Sommaire

- 03 | Éditorial**
- 05 | Actualité sociale**  
Pour un « printemps des luttes » offensif !
- 07 | DOSSIER**  
La CNRACL a 80 ans
- 13 | Statutaire**  
Un jour de grève = un trimestre de retraite en moins ?  
Fake news !
- 14 | Jeunes** - La jeunesse mondiale en révolte | Une génération en quête de changement !
- 15 | Retraité-es** - Non à la suppression de l'abattement fiscal de 10 % | Un nouveau coup porté aux retraité-es
- 17 | Organismes paritaires** - Le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale
- 19 | International** - Solidarité avec Cuba | Ensemble contre le blocus !
- 21 | À lire, à voir**



**ÉDITEUR DE LA PUBLICATION :**  
FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS

**ADRESSE POSTALE :** 263, rue de Paris  
Case 547 - 93515 MONTREUIL CEDEX  
TÉL. : 01 55 82 88 20 - FAX : 01 48 51 98 20  
COURRIEL : fdsp@cgt.fr  
SITE : www.cgtservicespublics.fr

**DIRECTEUR DE PUBLICATION :**  
Aamar YAZID

**CRÉDITS PHOTOS :**  
Sauf mention expresse  
© FDSP CGT

**IMPRESSION, ROUTAGE :**  
RIVET PRESSE ÉDITION SARL  
SIRET : 405 377 979 00019  
ADRESSE POSTALE : BP 15577  
24 rue Claude-Henri Gorceix  
87022 Limoges CEDEX 9  
TÉL. : 05 55 04 49 50 - FAX : 05 55 04 49 60  
accueil@rivet-pe.com

**AUTRES MENTIONS :**  
DÉPÔT LÉGAL : À parution  
ISSN : 1148-2370  
COMMISSION PARITAIRE : 1229 S 07102  
Périodicité : trimestriel

## RESTONS EN CONTACT ET INFORMÉ-ES

**Abonnement à notre lettre hebdomadaire électronique**

<https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo>



fdspcgt



cgtservicespublics



@fdspcgt



fdspcgt

Ce numéro de *Service public magazine*, le magazine à destination des syndiqué·es de la fédération, vous propose un dossier spécial sur la CN-RACL, la caisse de retraites des fonctionnaires territoriaux·ales et hospitaliers·ières, fondée il y a 80 ans, en même temps que la Sécurité sociale et un an avant le statut général de la Fonction publique. Elle est partie intégrante des conquies de 1945, arrachés par la lutte de nos anciens.

Ces conquies, dont la Sécurité sociale, sont plus de jamais menacés. Pourquoi ? Pour répondre aux priorités de Macron : financer « l'effort de guerre » et assouvir l'appétit sans limites des marchés financiers qui n'ont jamais toléré que la protection sociale, potentiellement si rentable, leur échappe. Les centaines de milliards d'euros que Macron et ses soutiens entendent consacrer au « réarmement » vont être essentiellement pris sur les budgets sociaux, les services publics et la Sécurité sociale. Quant aux marchés financiers, aux spéculateurs, aux fonds de pension, tels des vampires, ils ne lâchent en rien leurs objectifs, et pour eux tous les moyens sont bons. D'où la propagande massive sur de prétendus déficits en réalité fabriqués par l'austérité salariale et la baisse des cotisations, sur les coûts de gestion, sur le risque de faillite, avec des projections

démographiques pour nous faire peur... Leurs arguments pour nous faire travailler deux ans de plus, c'est-à-dire nous voler deux ans de retraite, relèvent de cette propagande mensongère.

Depuis des années, les gouvernements successifs consultent, font des conférences, mettent en avant le « dialogue social », dissertent, mais restent sur la même orientation. Pour noyer les caisses de retraites, ils les accusent de la rage. On connaît trop cette musique.

Pour la CGT des Services publics, il est hors de question d'accepter. Nous l'affirmons, le système par répartition est viable. Ce qui le met en difficulté c'est la diminution des cotisations, la baisse des revenus salariaux (de 22 à 30 % de perte du « pouvoir d'achat » depuis 2000), la multiplication des emplois contractuels et à temps non complet...

C'est pourquoi nous affirmons que le recrutement massif de fonctionnaires avec un point d'indice à 6 euros est une urgence sociale, et la seule façon de répondre aux besoins sociaux de nos usagers et usagères.

Il n'y a rien à attendre d'un gouvernement qui mène des politiques extrémistes contre les services publics, contre la jeunesse, et qui, pour arriver à ses fins, cherche à diviser la population en stigmatisant les migrant·es, les musulman·es, les jeunes, en



**François Livartowski**  
Bureau de la fédération CGT  
des Services publics

divisant les fonctionnaires et salarié·es du privé... Diviser pour mieux régner, ils ne savent faire que ça.

Dans ce contexte, nous ne pouvons qu'inciter nos lecteur·rices, syndiqué·es, syndicats, à se saisir des cahiers d'expression et de revendications proposés dans le cadre des États généraux des services publics territoriaux. Là-haut, ils cherchent à créer des différences (territoriales, réglementaires, humaines...) pour mieux nous diviser. En ce qui nous concerne, cherchons à rassembler, à unifier, et à construire le rapport de force qui sera à même d'imposer nos revendications locales comme nationales et de balayer toutes ces politiques réactionnaires.

**CESSEZ-LE-FEU  
MAINTENANT !**



**La fédération CGT des Services publics condamne depuis le début le génocide contre la population palestinienne de Gaza et appelle à la levée du blocus, au cessez-le-feu définitif et à la libération de tous les prisonniers israéliens et palestiniens.**





Vous permettre de  
vivre pleinement  
chaque instant,  
c'est ça être  
assurément  
humain.



## **ASSURANCE ACCIDENTS & FAMILLE**

# LA PROTECTION À TARIF UNIQUE<sup>(1)</sup>

pour vous accompagner sur tous les terrains.



Assurément  
Humain

(1) Pour l'ensemble des assurés au contrat : le souscripteur, son conjoint non séparé de corps ou de fait, partenaire de PACS, concubin, les enfants fiscalement à leur charge ou, en cas de divorce, pendant leur droit de visite.

Conditions et limites des garanties de notre contrat Accidents & Famille en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ce contrat sont consultables sur [gmf.fr](http://gmf.fr)



**GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. © Getty images.

# LA RIPOSTE SOCIALE DÈS LE 3 AVRIL

## POUR UN « PRINTEMPS DES LUTTES » OFFENSIF !

Face à un gouvernement sourd aux revendications et déterminé à poursuivre la casse du service public, la Fédération CGT des Services publics ne lâchera rien ! Les mobilisations massives du 3 avril, du 1<sup>er</sup> mai et du 13 mai 2025 ne sont qu'un début : la colère gronde et la détermination s'amplifie. Nous exigeons des mesures immédiates pour la revalorisation des salaires, la suppression du jour de carence, la création de postes et la défense d'un service public accessible à toutes et tous. Nous appelons l'ensemble des agent-es et des usager-ères à se mobiliser encore plus fortement pour faire reculer l'austérité, imposer nos revendications et construire, par la lutte, le service public de demain : un service public fort, respecté, garant de l'égalité et du progrès social pour toutes et tous.



© CGT SAVOIE

### 3 AVRIL 2025

## LE DÉBUT D'UN PRINTEMPS REVENDICATIF !

La CGT Fonction publique, avec l'ensemble des organisations syndicales mobilisées, a lancé une première journée d'action pour dénoncer la politique d'austérité du gouvernement et l'absence de réponses concrètes face à la dégrada-

tion des conditions de travail. Partout en France, les agent-es public-ques se sont mobilisé-es pour exiger une revalorisation immédiate des salaires, la suppression du jour de carence, la création de postes et la défense d'un service public de qualité.

Cette journée a marqué le début d'un printemps revendicatif, avec la volonté ferme de ne plus subir la casse du service public et la perte de pouvoir d'achat.

### 1<sup>ER</sup> MAI 2025

## TEMPS FORT DE LA MOBILISATION POUR LA CGT ET L'ENSEMBLE DU MONDE DU TRAVAIL

La journée internationale de lutte des travailleurs et travailleuses, a été un temps fort de mobilisation pour la CGT et l'ensemble du monde du travail. Plus de 300 000 manifestant-es ont défilé dans toute la France pour porter haut les revendications de paix, de justice sociale, d'augmentation des salaires et d'abrogation de la réforme des retraites. Les

agent-es de la fonction publique ont été particulièrement présent-es pour rappeler leur rôle essentiel et exiger la reconnaissance de leur engagement au service de toutes et tous. Ce 1<sup>er</sup> mai a démontré l'unité et la détermination du mouvement syndical à défendre les droits des travailleurs et travailleuses face aux attaques du gouvernement.



## 13 MAI 2025 ON LÂCHE RIEN !

La mobilisation s'est poursuivie avec une nouvelle journée d'action dans la fonction publique. Malgré le mépris affiché par le gouvernement, les agent-es public-ques ont réaffirmé leur opposition à la précarisation de leurs métiers et à la dégradation de leurs conditions de travail. Ils ont exigé des mesures immédiates pour améliorer leur quotidien : augmentation des salaires, égalité professionnelle, création de postes et moyens pour garantir un service public de qualité. Cette journée a illustré la persévérance des agent-es public-ques à se battre pour un service



public fort, accessible et respecté, et à ne rien lâcher tant que leurs revendications ne seront pas satisfaites et de faire du 5 juin prochain une réussite.

## LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS REVENDIQUE :

- 】 L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, de la réforme des retraites Borne-Macron et le retour à la retraite à 60 ans.
- 】 La défense et le maintien du régime de la CNRACL, fondé sur la répartition, la solidarité intergénérationnelle et des prestations définies.
- 】 L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6 euros, des mesures salariales générales et la revalorisation des grilles indiciaires pour rattraper la perte de pouvoir d'achat accumulée depuis des années.
- 】 La suppression du jour de carence et

de la baisse à 90 % de l'indemnisation pendant les congés maladie et le retour à une indemnisation complète des arrêts maladie.

- 】 La création massive de postes statutaires et la titularisation des précaires, pour garantir des services publics efficaces et répondre aux besoins de la population.
- 】 L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.
- 】 La défense et le développement des services publics sur l'ensemble du territoire, contre les politiques d'aus-

térité, les suppressions de postes et la précarisation.

Ces revendications traduisent la volonté de la fédération CGT des Services publics de refuser toute logique d'austérité, d'obtenir des avancées concrètes pour les agent-es et de défendre un service public fort, accessible et de qualité pour toutes et tous.

**La riposte sociale continue le 5 juin.**

## APPEL DU COMITÉ NATIONAL FÉDÉRAL DES 15 ET 16 MAI 2025

Compte tenu de l'extrême gravité de la situation en Palestine, la Fédération CGT des Services publics, adhérente du mouvement BDS (Boycott, désinvestissement, sanctions), considère qu'il n'y a qu'un moyen aujourd'hui pour arrêter le massacre. Des voix s'expriment au plus haut sommet de l'État pour dire que « tout cela doit s'arrêter ». Cela ne suffit pas. Pour que les mots ne cachent pas une indignation de façade, pour que tout cela s'arrête, il faut aujourd'hui exiger la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens et, sans plus attendre, décréter la suspension immédiate de tous les accords commerciaux, culturels avec l'État israélien, ainsi que stopper et bloquer les livraisons d'armes !

Sur le terrain des libertés démocratiques, la Fédération CGT des Services publics exige la libération immédiate de Georges Ibrahim Abdallah, plus vieux prisonnier politique d'Europe, ainsi que des prisonniers politiques Kanaks, dont Christian Téin, secrétaire général du FLNKS, détenus arbitrairement en France et sans jugement à plus de 17 000 kilomètres de chez eux. [...]

Voir l'intégralité de l'appel en flashant le CR Code ci-contre ou en cliquant dessus.





**CNRA CL**

**80 ANS !**

**CELA FAIT 80 ANS QUE LA NATION FRANÇAISE  
A FAIT LE CHOIX DE LA RÉPARTITION GRÂCE  
AU MOUVEMENT OUVRIER.**

En 2025, la Caisse Nationale de Retraite des Agent-es des Collectivités Locales (CNRACL) célèbre quatre-vingts ans d'existence. Créée par l'ordonnance du 17 mai 1945, cette institution assure la retraite et la sécurité sociale de près de deux millions de fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, ce qui en fait le deuxième régime de retraite de base en France, couvrant environ 8 % des cotisants du pays. À l'occasion de cet anniversaire, la Fédération CGT des Services publics réaffirme son engagement pour la défense de la CNRACL, de ses principes fondateurs et des droits des agent-es du service public. Cet anniversaire s'inscrit dans un contexte de mobilisations syndicales et de luttes pour la reconquête de la Sécurité sociale, à l'image des actions menées par notre UFR et l'Union confédérale des retraités (UCR) CGT en 2025.

1

## LA CNRACL, PILIER DE LA SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

La CNRACL repose sur le principe de la répartition : les cotisantes et de leurs employeurs financent directement les pensions des retraité-es, garantissant ainsi une chaîne de solidarité entre générations. Ce modèle, choisi par la Nation il y a quatre-vingts ans, constitue un choix de société majeur. Il s'oppose aux logiques de capitalisation qui individualisent les risques et fragilisent la protection sociale.

Pour la CGT, la répartition est un socle essentiel : elle permet de lutter contre la précarité des personnes âgées, de garantir des pensions dignes et de maintenir un lien social fort entre les générations. Face aux attaques récurrentes contre les régimes spéciaux, la CGT défend la spécificité de la CNRACL, qui assure une protection adaptée aux réalités des métiers territoriaux et hospitaliers.

La CNRACL assure la couverture des risques de vieillesse et d'invalidité des agent-es de la fonction publique territoriale et hospitalière, soit 2,2 millions de cotisant-es, dont 63 % relèvent de la fonction publique territoriale. Elle verse des prestations vieillesse à 1,3 million de pensionné-es de droit direct, ce qui représente 7 % des effectifs de retraité-es de droit direct en France. Les pensions versées par la CNRACL représentent 7 % des dépenses totales de retraite dans le pays.

Cependant, ce modèle de solidarité est aujourd'hui directement menacé

par les politiques du gouvernement.

Alors que le retour à l'âge légal de 62 ans représenterait un coût limité (3 milliards d'euros en 2025, soit moins de 1 % du budget total des retraites), le gouvernement refuse toute concession et s'accroche à la réforme instaurant la retraite à 64 ans, malgré l'opposition majoritaire de la population et des syndicats. Pire, il envisage d'ouvrir la porte à la capitalisation en confiant une partie de nos retraites aux fonds spéculatifs, ce qui mettrait en danger la sécurité des pensions et la stabilité du système.

Face à ces attaques, notre fédération réaffirme son opposition à toute réforme qui remettrait en cause le principe de répartition, à toute extension de la capitalisation et à toute mesure qui ferait porter aux retraité-es le poids des choix politiques et économiques du gouvernement.

2

## FONCTIONNEMENT DÉMOCRATIQUE ET RÔLE DE LA CGT

La gouvernance de la

CNRACL se distingue par sa dimension démocratique, la dernière caisse dont les représentant-es sont élu-es. Son conseil d'administration est paritaire : il rassemble des représentant-es élu-es des affilié-es actif-ves et retraité-es, des employeurs, ainsi que des membres de droit issus des ministères. Cette organisation permet une gestion transparente et collective où chaque partie prenante peut faire entendre sa voix.

La CGT joue un rôle moteur au sein de



la CNRACL. Elle en assure la première vice-présidence.

Ses administrateur-rices élu-es portent nos revendications et défendent les droits des agent-es,

3

## LES ENJEUX ACTUELS ET LES LUTTES DE LA CGT

La CNRACL est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis. Les réformes successives des retraites tendent à aligner les régimes particuliers sur le régime général, remettant en cause des droits acquis et fragilisant la protection sociale des agent-es. La baisse des plafonds de ressources pour les aides sociales prive de nombreux-euses retraité-es d'un



Manifestation nationale des retraités le 17 octobre 1974 à Paris.


X Réforme des retraites

**64 ans** 

**c'est** 

**toujours** 

**NON** 

Suivez les négociations en direct sur [cgt.fr/actu](http://cgt.fr/actu)

soutien essentiel, aggravant les situations de précarité.

**La compensation financière imposée** à la CNRACL au titre de la solidarité inter régime d'un montant de 100 milliards d'euros, **pèse lourdement sur l'équilibre du régime.**

La Cour des comptes et plusieurs inspections générales ont récemment souligné la dégradation des comptes de la CNRACL, due notamment à la détérioration du ratio démographique (passé de plus de 4 actif-ves pour un-e retraité-e dans les années 1980 à 1,46 en 2022), à la hausse du nombre de pensionné-es (+4,5 % par an en moyenne de 1980 à 2022) et à la stagnation, voire à la baisse, du nombre de cotisant-es (-0,3 % par an en moyenne entre 2016 et 2022).

**L'augmentation du nombre de retraité-es et la baisse du nombre de cotisant-es** — le ratio actif-ves/retraité-es est ainsi passé de plus de 4 dans les années 1980 à seulement 1,46 aujourd'hui — **fragilisent l'équilibre financier du régime.** Selon la Cour des comptes, cette dégradation pourrait entraîner une baisse du niveau des pensions à moyen terme ou une augmentation des cotisations pour les agent-es encore en activité. Le déficit

annuel de la caisse devrait passer, à droits constants, de 3,5 milliards d'euros fin 2023 à 11,1 milliards en 2030, ce qui menace directement la pérennité du système.

**Le gel de la valeur du point d'indice,** le développement des régimes indemnitaires, l'augmentation des recrutements sous contrats, quelle qu'en soit la forme, la baisse du recrutement des fonctionnaires affilié-es à la CNRACL **entraînent une baisse des recettes.**

Alors que, dans le même temps, le nombre d'agent-es partant à la retraite est en croissante augmentation.

De plus, contrairement au régime général, la CNRACL doit prendre en charge les périodes dites non contributives telles que les majorations de pension pour enfants ou les validations entières des périodes cotisées à demi-traitement du fait de congés maladie...

**Il est urgent que l'État assume les conséquences des politiques régres-**



sives qu'il a menées ces dernières années. Comme pour le SRE (système de retraite pour la fonction publique d'État), l'État doit être garant de l'équilibre financier de la CNRACL et de sa pérennité.

### AUSSI NOTRE FÉDÉRATION REVENDIQUE :

- **L'arrêt de la compensation financière injuste** : la CNRACL doit pouvoir consacrer ses ressources à l'amélioration des droits des affiliés.
- **Le maintien de la gestion démocratique de la caisse** : la participation des représentant-es des agent-es et des retraité-es est indispensable pour garantir une gestion au service de l'intérêt général.
- **La résorption de la précarité par la titularisation et la création d'emplois statutaires dans la fonction publique** : la multiplication des emplois précaires fragilise l'équilibre du régime et porte atteinte aux droits sociaux.
- **L'augmentation de la valeur du point d'indice, l'égalité salariale femme-homme, la reconnaissance des qualifications.**
- **Le développement des services publics** : la vitalité de la fonction publique est une condition essentielle à l'équilibre démographique et financier de la CNRACL.
- **La prise en charge par l'État des conséquences financières liées à sa politique régressive.**

La CGT s'oppose également à la hausse des cotisations patronales, qui

passera de 31,65 à 34,65 % en 2025 à 43,65 % en 2028, sans effet sur le salaire net des agent-es, ce qui pèse sur les collectivités locales et les hôpitaux sans améliorer la situation des affilié-es.

**La CNRACL demeure un régime solide**, avec une gestion reconnue et une espérance de vie à 65 ans des affilié-es légèrement supérieure à la moyenne nationale (21 ans et 11 mois contre 21 ans et 4 mois). Cette longévité s'explique en partie par la nature des métiers de la fonction publique territoriale et hospitalière qui bénéficient d'un suivi médical et d'une prise en charge globale des risques professionnels. Toutefois, cette moyenne masque de fortes disparités : certains métiers, notamment ceux exposés à la pénibilité ou à des horaires décalés, connaissent une espérance de vie plus réduite, ce qui souligne l'importance de la reconnaissance de la pénibilité dans le calcul des droits à la retraite.

4

### CONCLUSION : 80 ANS DE CONQUÊTES SOCIALES, 80 ANS À DÉFENDRE

Les 80 ans de la CNRACL sont l'occasion de rappeler que ce régime est le fruit de luttes syndicales et de choix politiques en faveur du progrès social. Face aux attaques, notre Fédération appelle à la mobilisation pour sauvegarder la CNRACL, garantir des retraites dignes et défendre le service public.

« La CNRACL est utile, la sauvegarder c'est vital. »

La Fédération CGT des Services publics poursuit sans relâche son action



auprès des agent-es et des retraité-es affilié-es à la CNRACL, en menant des campagnes d'information, en participant activement à la gouvernance démocratique de la caisse et en organisant des mobilisations collectives pour défendre la justice sociale et la solidarité intergénérationnelle. Au sein du conseil d'administration de la CNRACL, la CGT porte nos revendications. L'année 2025 est marquée d'ores et déjà par plusieurs temps forts de mobilisation.

Ces mobilisations témoignent de la volonté collective de défendre nos conquises sociales, de reconquérir la Sécurité sociale pour toutes et tous, et de s'opposer aux réformes qui remettent en cause le principe de répartition et la pérennité du modèle de la CNRACL. Plus que jamais, notre stratégie de mobilisation doit nous conduire à construire un processus de mobilisation intergénérationnelle et interprofessionnelle, c'est tout le sens la journée de grève et de manifestations du 5 juin prochain.

# HISTORIQUE DE LA CNRACL

## UNE LECTURE CGT, SYNDICALISTE ET LUTTE DE CLASSE

### ■ NAISSANCE ET RÔLE DE LA CNRACL : UNE VICTOIRE OUVRIÈRE

Créée en 1945, dans la foulée de la Libération et du programme du Conseil National de la Résistance, la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) s'inscrit dans la grande vague des conquêtes sociales arrachées par la classe ouvrière après la défaite du fascisme. Elle répond à une exigence fondamentale : garantir aux agents publics territoriaux et hospitaliers une retraite digne, à l'abri des aléas du marché et des logiques capitalistes, en s'appuyant sur un régime solidaire par répartition à prestations définies.

### ■ LA DÉFENSE DU STATUT, UNE LUTTE PERMANENTE

Dès sa création, la CNRACL a été la cible des attaques patronales et gouvernementales, qui n'ont eu de cesse de remettre en cause le statut protecteur des agents publics. À chaque réforme, la CGT s'est dressée contre la casse des droits collectifs, dénonçant les tentatives de fragilisation du régime au nom de l'austérité ou de prétendus déficits. La CNRACL, c'est l'expression concrète de la solidarité intergénérationnelle, du refus de la capitalisation et de la marchandisation des retraites, valeurs portées par la CGT et la classe ouvrière.

### ■ Attaques récentes : le hold-up de l'État et la riposte syndicale

Aujourd'hui, l'État multiplie les offen-

sives contre la CNRACL, accusant la caisse d'être déficitaire pour justifier de nouvelles attaques contre nos retraites. Mais ce déficit est le résultat direct des politiques d'austérité, du gel des recrutements, et du sous-financement organisé par les gouvernements successifs. Plutôt que d'assumer ses responsabilités, l'État cherche à faire payer la note aux agents publics, en s'attaquant au statut et en provisionnant à peine un tiers du budget nécessaire pour compenser le sous-financement dans la loi de financement de la sécurité sociale de 2025.

### ■ LA CGT EN PREMIÈRE LIGNE : LA FORCE DU COLLECTIF

Face à ces attaques, la CGT reste la première organisation syndicale à la CNRACL, forte de la confiance des agents et des retraités. Lors des dernières élections, la CGT a recueilli une majorité des sièges au Conseil d'Administration, un signe fort du rejet massif des politiques de casse sociale et de la réforme des retraites portée par le gouvernement Macron. La CGT défend sans relâche le maintien du régime par répartition, la revalorisation des pensions et le refus du recul de l'âge de départ à la retraite.

### ■ LA CNRACL, SYMBOLE DE LA LUTTE DE CLASSE

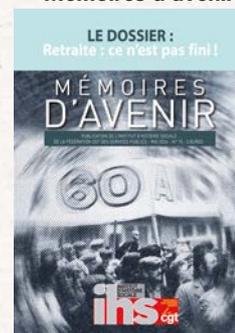
La défense de la CNRACL, c'est la défense du service public, de la solidarité et de la dignité des travailleurs. C'est refuser la logique du capital qui veut

transformer nos droits en variables d'ajustement budgétaire. Tant que la CGT sera présente, la lutte continuera pour préserver et renforcer cette conquête sociale, contre l'État et le patronat, pour et avec les agents publics, dans la tradition du syndicalisme de classe et de masse.

### ■ LA CNRACL N'EST PAS UN CADEAU : C'EST UNE CONQUÊTE ARRACHÉE PAR LA LUTTE.

La CGT appelle à la mobilisation de toutes et tous pour défendre nos retraites, nos salaires, nos emplois et notre dignité de travailleuses et travailleurs du service public.

Voir aussi le dossier sur la retraite publié dans la revue de l'IHS *Mémoires d'avenir*



Je clique ou je flashe le QRCode ci-dessus

**64 ans**

**c'est toujours**

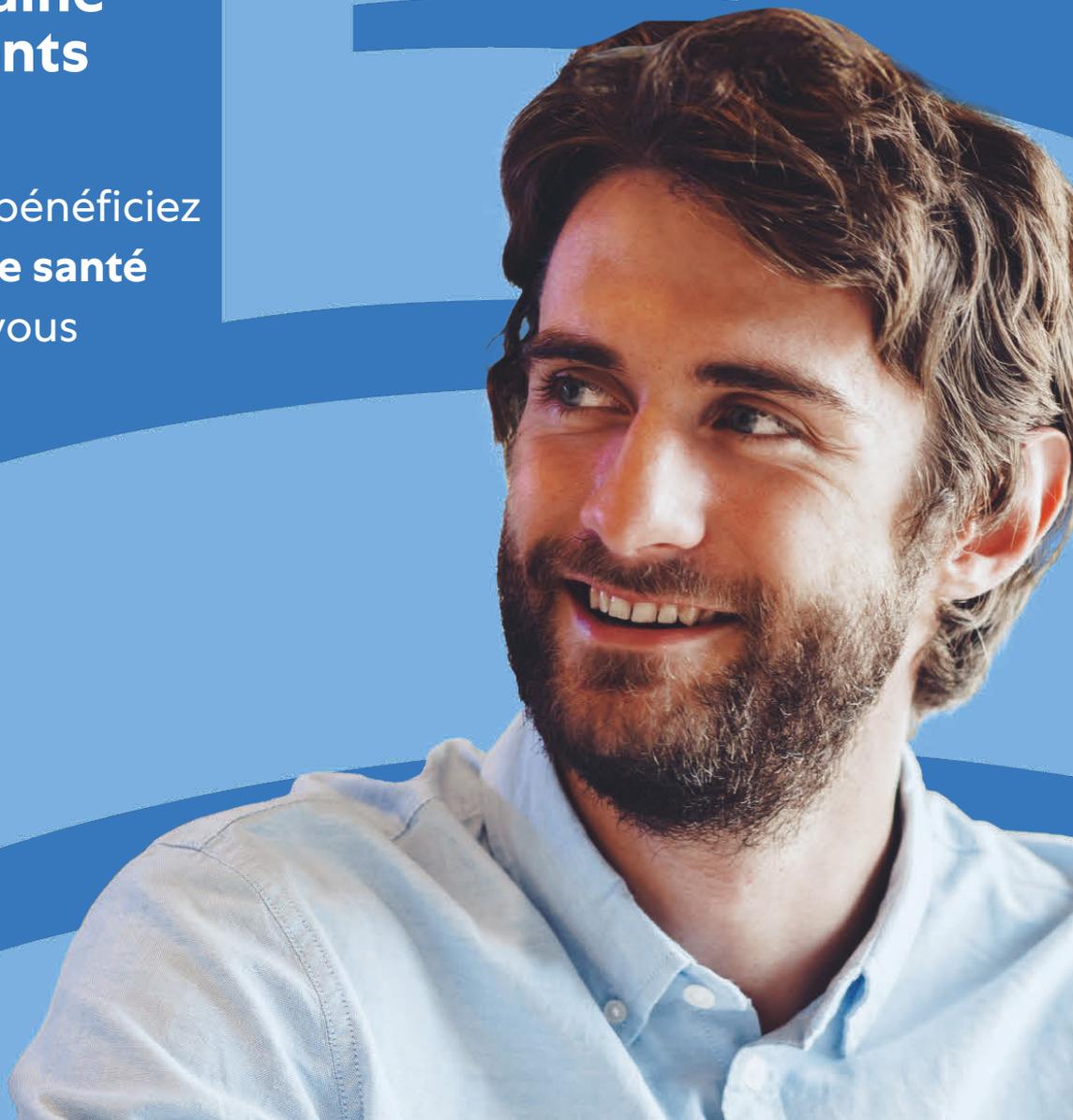
**non**

**LE HOLD-UP DE L'ÉTAT DOIT CESSER ! NE TOUCHEZ PAS À NOS RETRAITES !**



## Une mutuelle à taille humaine pour les agents territoriaux

Avec la MNFCT, bénéficiez  
d'une **couverture santé  
complète** pour vous  
et votre famille.



### PLUS D'INFOS

au **01 85 58 68 68**  
ou sur **mnfct-mutuelle-sante.fr**



# GRÈVE



**UN JOUR DE GRÈVE =  
UN TRIMESTRE DE RETRAITE  
EN MOINS ?  
FAKE NEWS !**

**Contrairement à ce que colportent certains médias : non, les fonctionnaires ne perdent pas un trimestre de cotisation à chaque fois qu'ils et elles font une journée de grève.**

La pension de retraite de base d'un fonctionnaire est calculée en appliquant un pourcentage (75 %) au traitement de référence (dernier traitement brut indiciaire détenu depuis au moins 6 mois) **et tient compte du nombre de trimestres acquis** dans la fonction publique rapporté au nombre de trimestres requis (qui dépend, à ce jour, de son année de naissance). Pour avoir droit à une retraite à taux plein, le fonctionnaire doit justifier d'une certaine durée de services et de bonifications, exprimée en « trimestres liquidables ».

**La grève correspond à une absence de service fait.** Une circulaire du 26 juin 2000 relative aux « retenues pour pension en l'absence de service fait en cas de grève » a imposé la stricte application de la loi et de l'article L.9 du code des pensions civiles et militaires qui stipule que : « le temps passé dans une position statutaire ne comportant pas l'accomplissement de services effectifs (...) ne peut entrer en compte dans la constitution du droit à pension ».

Depuis lors, **en l'absence de service fait, comme il n'y a pas de salaire versé, il n'y a pas de cotisation retraite.**

La comptabilisation des trimestres se fait en fonction du nombre de jours travaillés. Cela inclut les congés, les week-ends, les jours fériés. **Chaque trimestre cotisé est décompté 90 jours. En cas de grève, figurent sur les relevés de carrière les jours manquants** (89 jours si un jour de grève effectué dans le trimestre, 88 jours si deux, etc.).

Ce qui ne signifie pas pour autant que le trimestre n'est pas validé, car c'est en fin de carrière que l'on compte le nombre total de jours manquants. Et le dernier trimestre est validé dès lors qu'il comptabilise plus de 45 jours.

En effet, l'article 16 du décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la CNRACL stipule : « Dans le décompte final des trimestres liquidables, la fraction de trimestre égale ou supérieure à quarante-cinq jours est comptée pour un trimestre. La fraction de trimestre inférieure

à quarante-cinq jours est négligée. » **Éventuellement, il conviendra d'effectuer le nombre de jours non cotisés après la date à laquelle on souhaitait partir, mais en aucun cas les trimestres entiers.**

Pour les agent-es qui sont dans l'obligation de prendre leur retraite, car ils-elles ont atteint l'âge limite de départ, attention : ils-elles peuvent être empêché-es de récupérer les jours de grève.

Précisions : **dans la fonction publique territoriale, on peut faire grève d'une heure à une journée.** Seule la fraction de service non effectué peut donner lieu à une retenue sur salaire et n'est pas comptabilisée pour le calcul de la retraite. Pour retenir une journée, l'administration doit tenir un décompte de 7 heures de grève. Dans les faits, c'est un vrai casse-tête pour les services administratifs, car ils ne sont pas outillés pour faire ce suivi. Du coup, cette mesure est sans effet pour de nombreux-euses agent-es qui ne voient rien apparaître sur leur relevé de carrière. **Alors, on n'hésite pas à faire grève et à manifester contre la réforme des retraites !**

# LA JEUNESSE MONDIALE EN RÉVOLTE UNE GÉNÉRATION EN QUÊTE DE CHANGEMENT!

Partout sur la planète, un vent de révolte souffle parmi les jeunes. Des rues de Paris à celles de Téhéran, en passant par Santiago, Dakar, Belgrade ou Hong Kong, les jeunes se lèvent pour dénoncer l'injustice, la corruption, la crise climatique ou encore l'autoritarisme. Ce mouvement mondial, souvent spontané et fortement connecté via les réseaux sociaux, traduit une profonde frustration face à des systèmes politiques jugés déconnectés des réalités et sourds aux aspirations d'une génération en quête de sens et d'avenir.

## UNE MOBILISATION PLANÉTAIRE

Au Chili, les étudiant·es ont été les fers de lance des manifestations de 2019 contre la hausse du prix des services publics, qui ont rapidement évolué en un mouvement national contre les inégalités sociales. En Iran, ce sont les jeunes femmes et hommes qui ont bravé la répression pour revendiquer plus de libertés, notamment à la suite de la mort de Mahsa Amini. En France, les unions étudiantes et syndicales rassemblent une jeunesse radicalisée par l'urgence climatique, par le mépris du gouvernement actuel qui bafoue le vote populaire avec un programme anti-migrant·es, par sa lubie du ministère de l'Immigration, mais aussi par ses politiques réactionnaires : contre les droits des femmes, contre les droits des personnes LGBTQIA+,

contre les fondements de notre système de Sécurité sociale, et contre l'enseignement supérieur...

À Belgrade, les jeunes sont fatigué·es d'attendre que les choses changent, fatigué·es de voir les gouvernements écraser leurs voix, détourner le regard de leurs souffrances, et détruire leurs espoirs à coups de répression, de corruption ou d'inaction.

## LES RÉSEAUX SOCIAUX COMME CATALYSEUR

Instagram et TikTok ne sont plus seulement des espaces de divertissement, mais deviennent de véritables outils d'organisation et de contre-pouvoir. Ces plateformes permettent de documenter les violences, de diffuser des appels à manifester, mais aussi de créer une solidarité internationale entre jeunes en lutte. Ce lien numé-

rique transforme les revendications locales en une cause globale.

## UNE JEUNESSE POLITISÉE, MAIS MÉFIANTE

Ce mouvement n'est pas toujours encadré par des partis traditionnels ou des organisations syndicales. La méfiance envers les institutions est profonde. Beaucoup de jeunes revendiquent une action directe, horizontale, et rejettent les logiques électorales. Ils·elles dénoncent une démocratie confisquée, un capitalisme destructeur, et exigent des transformations radicales, tant sur le plan social qu'environnemental.

## RÉPRESSION ET ESPOIR

Mais cette révolte ne se fait pas sans coût. Dans plusieurs pays, la réponse des gouvernements est brutale : arrestations massives, censure, violence policière. Pourtant, la détermination semble intacte. Pour beaucoup, il ne s'agit plus seulement de revendiquer des droits, mais de redéfinir la manière dont nos sociétés fonctionnent.

## UNE GÉNÉRATION EN MOUVEMENT

Loin d'être apathique, la jeunesse d'aujourd'hui est en effervescence. Elle s'informe, s'organise, se mobilise. Face aux défis du siècle — crise climatique, inégalités, répression —, elle est bien décidée à ne pas rester silencieuse. Ce soulèvement mondial, multiforme, pourrait bien être le prélude à une nouvelle ère politique.



## NON À LA SUPPRESSION DE L'ABATTEMENT FISCAL DE 10 % UN NOUVEAU COUP PORTÉ AUX RETRAITÉ·ES

Comme toute la CGT, l'UFR-CGT Services publics dénonce fermement la volonté du gouvernement de supprimer l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions de retraite. Cette mesure, si elle venait à être appliquée, constituerait une attaque directe contre le pouvoir d'achat de millions de retraité·es. Une de plus!

Depuis des années, les retraité·es subissent une politique d'austérité déguisée : gel des pensions, augmentation de la CSG, réformes injustes...

À présent, le gouvernement envisage de supprimer l'abattement fiscal de 10 % appliqué sur les revenus de pension dans le calcul de l'impôt sur le revenu.

Contrairement aux actif·ves, cet abattement, qui est plafonné, n'est pas lié aux frais professionnels, mais prend en considération les charges spécifiques liées à l'âge : santé, dépendance, perte d'autonomie, etc. Ces dépenses pèsent aujourd'hui de plus en plus lourdement dans le budget des retraité·es dont certain·es ne peuvent plus se permettre de se soigner correctement !

**NOUS REVENDIQUONS :**

- Le maintien de l'abattement fiscal de 10 % ;
- Une véritable réforme fiscale, avec une imposition plus juste des hauts revenus et des dividendes... ;
- Une revalorisation immédiate de 10 % des pensions de retraite ;
- Un rattrapage de 300 € pour les petites retraites ;
- L'abrogation de la réforme des retraites ;

- La reconquête de la Sécurité sociale avec un accès universel aux soins, la suppression des dépassements d'honoraires et un financement équitable basé sur les revenus et les dividendes.

**Face à la campagne de stigmatisation et de dénigrement dont sont victimes les retraité·es, l'heure est bien à l'unité des salarié·es actif·ves et des retraité·es.**

**CONTRAIREMENT AUX IDÉES  
REÇUES, LES RETRAITÉ·ES NE SONT  
PAS DES PRIVILÉGIÉ·ES.**

Beaucoup d'entre elles et eux vivent avec des pensions modestes, parfois en dessous du seuil de pauvreté.

La suppression de cet abattement reviendrait à :

- Faire payer davantage d'impôts aux retraité·es, même les plus modestes ;
- Aggraver les inégalités sociales ;
- Accroître la précarité de centaines de milliers de personnes âgées.
- La suppression de cette déduction fiscale ferait basculer plus de 500 000 foyers dans l'impôt et 8,5 millions de ménages verraient leur imposition augmenter. De plus, le revenu fiscal de référence de tou·tes les retraité·es serait en hausse, remettant en cause, pour certains, l'accès à certains avantages fiscaux (taux de CSG réduits...) ou aides sociales (MaPrimeAdapt...).

**NOUS REFUSONS  
QUE LES RETRAITÉ·ES SOIENT  
CONSIDÉRÉ·ES  
COMME DES VARIABLES  
D'AJUSTEMENT DU BUDGET  
DE L'ÉTAT.**

L'argent existe dans notre pays, à l'exemple des 68,8 milliards d'euros de dividendes versées par les entreprises françaises en 2024 !

**NE TOMBONS PAS DANS LE PIÈGE  
DE LA DIVISION !**

Retraité·es, actif·ves, ensemble et mobilisé·es pour une fiscalité juste et solidaire, ensemble et mobilisé·es pour la justice sociale, ensemble et mobilisé·es jusqu'à la satisfaction de nos revendications !

**LA LUTTE CONTINUE...  
LE 5 JUIN.**



# CSFPT

## QU'EST-CE QUE LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ?



### ENTRETIEN AVEC DAMIEN MARTINEZ, ANIMATEUR DE LA DÉLÉGATION CGT DU CSFPT



Qu'est-ce que c'est le CSFPT ?

**DAMIEN**

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) est une instance nationale de « dialogue social »

tripartite entre deux collègues, celui des collectivités locales, celui des personnels et l'État, représenté par la Direction générale des collectivités locales (DGCL). Le Conseil est présidé par un·e élu local·e, choisi parmi les représentant·es des collectivités territoriales. Il s'agit aujourd'hui de Philippe Laurent, maire de Sceaux (Hauts-de-Seine).

**Le CSFPT est saisi pour avis sur les projets de lois relatifs à la fonction publique territoriale, ainsi que sur les décrets** concernant la situation des fonctionnaires territoriaux·ales et les statuts particuliers des cadres d'emplois. Il assure ainsi la concertation nécessaire au suivi des textes législatifs et réglementaires concernant le versant territorial de la Fonction Publique.

Le CSFPT a, par ailleurs, un travail important d'auto-saisine, un pouvoir de proposition et d'étude, pouvant porter sur tous les domaines relatifs à la gestion et l'amélioration des conditions de travail des personnels territoriaux.

À titre d'exemple, des travaux ont été entrepris sur des sujets aussi variés que la lutte contre les discriminations syndicales, la filière sapeurs-pompiers, le document unique d'évaluation des risques professionnels ou encore la reconversion professionnelle.

Qui siège au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale ?

**DAMIEN**

Le CSFPT est composé de 40 membres

titulaires, répartis paritairement entre 20 représentant·es des collectivités territoriales et 20 représentant·es des organisations syndicales des fonctionnaires territoriaux·ales. Chaque titulaire dispose de deux suppléant·es.

Les **20 représentant·es des organisations syndicales** de fonctionnaires sont réparti·es de la manière suivante suite aux résultats des élections professionnelles de 2022 :

- **CGT : 7 membres,**
- CFDT : 5 membres,
- FO : 4 membres,
- UNSA : 2 membres,
- FA-FPT : 1 membre,
- FSU : 1 membre.

Les **20 représentant·es des collectivités territoriales** sont eux·elles ainsi réparti·es :

- 6 des communes de moins de 20000 habitantes et habitants et 1 des Epci<sup>1</sup> de la même strate ;
- 3 des communes de 20000 habitantes et habitants et plus et 1 des Epci de la même strate ;
- 2 des communes de plus de 100000 habitantes et habitants et 1 des Epci de la même strate ;
- 4 des départements ; 2 des régions.

Un bureau et cinq formations spécialisées (FS<sup>2</sup>), également paritaires, complètent l'organisation institutionnelle du CSFPT.

Suite à plusieurs échanges avec l'ensemble des organisations syndicales, il a été convenu que **la CGT assurerait la présidence de la FS3 qui traite des questions statutaires**, la CFDT la présidence de la FS2 qui traite des questions organiques et FO la présidence de la FS5 qui traite des questions interversant. Les autres FS sont, elles, présidées par des élu·es locaux·ales.

**La délégation CGT est composée de 7 camarades en qualité de titulaire et de 14 camarades en qualité de suppléant.**

Les 21 membres de la **délégation représentent la CGT dans les différents groupes de travail, dans les cinq formations spécialisées (FS) et à la séance plénière.**

Nos 21 camarades, issu·es de l'ensemble du territoire national et d'une majorité de filières, ont été mandaté·es par la commission exécutive fédérale pour y représenter la CGT. **Delphine Depay préside la FS3 (questions statutaires) et Damien Martinez anime la délégation CGT au CSFPT.** Nos deux camarades sont amené·es, du fait de leur mandat, à siéger au bureau du CSFPT.

**Quels sont les textes récents qui ont été présentés en CSFPT ?**

**DAMIEN**

Dernièrement, la délégation CGT s'est mobilisée pour convaincre les représentant·es des collectivités que la **remise en cause de l'indemnisation des arrêts maladie** allait avoir des conséquences néfastes sur les services rendus aux populations. **Les employeurs territoriaux ont depuis exprimé, à plusieurs reprises, leur opposition à cette mesure.**

La CGT s'est également beaucoup investie sur la Codification du Statut afin que les droits des personnels soient repris à droit constant, comme le prévoit l'Ordonnance de codification.

À noter que c'est grâce à la détermination sans faille de la délégation CGT que **le rapport sur les assistant·es familiaux·ales et maternel·les a pu être approuvé à la quasi-unanimité de la plénière**, malgré la demande report de la part des employeurs territoriaux. L'adoption de **ce rapport va permettre à nos syndicats de négocier**, sur la base des 37 préconisations, **de meilleures conditions de travail** qui auront, de fait, un impact direct sur les conditions d'exercice de **nos collègues** dans une filière à forte prédominance féminine, et donc sur les enfants placés.

**Pourquoi c'est si important pour la CGT d'être présente au CSFPT ?**

**DAMIEN**

La CGT est fortement implantée dans la territoriale avec plus de 80000 syndiqué·es. Forte de notre connaissance issue du terrain, cela nous permet de pouvoir aisément intervenir sur l'ensemble des textes et être force de proposition.

**Notre niveau d'expertise est d'ailleurs reconnu à sa juste valeur par les employeurs territoriaux.** La voix et le positionnement de la CGT permettent, comme sur le rapport sur les assistantes familiales et maternelles, de peser lourdement sur l'institution pour gagner des avancées importantes pour nos collègues.

Prochainement, **la CGT, dans le cadre des travaux de la FS3, proposera un nouveau chantier d'autosaisine sur la révision des grilles indiciaires** pour faire évoluer en profondeur l'architecture des grilles indiciaires afin de les rendre plus lisibles, plus dynamiques et plus attractives, tout en répondant aux exigences de justice statutaire, de déroulement de carrière, et d'égalité femmes-hommes.

**Un dernier élément ?**

**DAMIEN**

Oui, la délégation CGT n'est plus au complet. Trois mandats de suppléant·es sont vacants. Ils portent sur les FS3, FS4 et FS5. **J'en profite pour solliciter les syndicats de notre fédération pour mettre à disposition des camarades ayant une appétence pour ces sujets.** En termes de charge de travail : la délégation se réunit deux fois par mois sur une journée pour préparer les FS et la séance plénière. Le conseil et les formations spécialisées se réunissent tous les mois selon un calendrier établi en début d'année par le bureau du CSFPT. Ainsi, les camarades doivent pouvoir être disponibles à hauteur de 25 heures par mois.

1 EPCI : établissement public de coopération intercommunale

2 Formation spécialisée n° 1 : questions institutionnelles, statistiques et études / Formation spécialisée n° 2 : questions organiques / Formation spécialisée n° 3 : questions statutaires / Formation spécialisée n° 4 : questions sociales / Formation spécialisée n° 5 : questions inter fonctions publiques



## SYNDICATS CGT DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS, DEMANDONS À NOS COLLECTIVITÉS DE RÉCUPÉRER DU MATÉRIEL UTILE POUR LES CUBAINS !

Les collectivités et entreprises de notre champ fédéral peuvent donner du matériel lorsqu'il est par exemple procédé à leur renouvellement : matériel informatique (pour les ordinateurs, uniquement les portables), matériel médical, de puériculture, véhicules, fournitures de bureau...

D'ores et déjà, la CGT lance un appel pour récolter des lunettes (indiquant si possible la correction des verres). En 2024, ce sont près de 25 000 lunettes qui ont été envoyées par la CGT à Cuba, acheminées par container depuis Montreuil ; notre objectif 2025 est d'en expédier 30 000 paires !

Par ailleurs, les peluches pour les enfants hospitalisés sont également ciblées pour être envoyées très prochainement. Chaque enfant mérite un peu de bonheur et de douceur, quel que soit son pays. Du lait infantile en poudre pourrait être également collecté.

La Fédération soutient plus que jamais cette démarche et s'engage, en lien avec la Confédération, à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour rassembler et acheminer depuis Montreuil le matériel récolté.



dans leurs bagages 150 kg d'équipements de protection individuelle (EPI). L'objectif de ce voyage solidaire est avant tout d'identifier les besoins en matériel et techniques pour améliorer les conditions de travail des collègues de La Havane pour être ensuite en mesure d'envoyer, en lien avec la Ville de Paris, du matériel, notamment pour la maintenance des camions-bennes, des camions-bennes et des EPI.

### ENSEMBLE, AGISSONS !

**Plusieurs conteneurs pourraient ainsi être envoyés en 2025 et 2026.**

Nous reviendrons rapidement vers vous pour l'organisation pratique et concrète de ces collectes et leur nature.

À chaque fois, il s'agit d'une aide directe pour les Cubains, mais aussi d'un témoignage de solidarité politique qui est très important face à l'acharnement de la première puissance mondiale contre leur pays, face au blocus économique qui a encore été accentué avec l'élection de Trump.



La Havane, Cuba, 13 mars 2009. Une fresque avec l'image de Che, sur un mur d'un vieux bâtiment en mauvais état.

**ENGAGEONS-NOUS TOUS ENSEMBLE DANS  
CETTE LUTTE FRATERNELLE ET SOLIDAIRE.  
VIVE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE !  
VIVE CUBA LIBRE !  
HASTA LA VICTORIA, VENCEREMOS !**

## Mouvement ouvrier, retraites et travail. France, XIX-XXI<sup>e</sup> siècles



### Stéphane Sirot

L'histoire des retraites commence sous l'Ancien Régime. Mais c'est au XX<sup>e</sup> siècle, surtout durant sa seconde moitié, que la généralisation de ce droit essentiel se produit. Les revendications et les luttes des travailleurs et de leurs organisations jouent un rôle majeur dans ce long processus destiné à faire de la retraite une « nouvelle étape de la vie », selon

le mot du ministre communiste du travail Ambroise Croizat. Depuis trois décennies, cette éminente conquête sociale subit les assauts répétés d'un ordre dominant qui, en 2023 avec la dernière loi en date, ramène le monde du travail plus de 40 ans en arrière.

À cette occasion et dans les mois qui ont précédé, la question de la relation au travail a volontiers été soulevée. La facture lapidaire de certains propos, parfois appuyés sur d'illustres références comme le « droit à la paresse », paraît témoigner d'une certaine méconnaissance d'une question pour laquelle l'univers de la recherche montre aujourd'hui un intérêt renouvelé. Au demeurant, le rapport entretenu par le mouvement ouvrier avec le travail est évolutif. Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, il donne lieu à des débats récurrents, notamment sur sa nature, son rôle social, le rapport à l'exploitation capitaliste ou les modifications du procès de production.

**Problématiques sociales et syndicales, n° 11-12, 2024, 40 p.**



## Exposition « Banlieues chéries »

**Palais de la Porte Dorée, Paris**

Portes d'entrée sur les grandes villes, les banlieues sont perçues à travers des prismes souvent réducteurs. Le terme

lui-même recouvre une grande diversité de réalités souvent réduites à l'opposition entre des cités résidentielles dites paisibles et des grands ensembles longtemps décriés. Les banlieues sont pourtant le reflet d'une richesse sociale et culturelle, constitutive de l'histoire de France. Rassemblant plus de 200 documents d'archives, peintures, installations, vidéos, photographies, témoignages, l'exposition explore ces banlieues chéries comme des lieux de mémoire et de transmission. De la ceinture rouge à la « crise des banlieues » en passant par la construction des grands ensembles, l'exposition donne à voir une multiplicité de points de vue de la fin du 19<sup>e</sup> siècle à aujourd'hui. Cette exposition et la programmation qui l'accompagne s'inscrivent dans l'engagement du Palais de la Porte Dorée à lutter contre les idées reçues à travers une compréhension juste de l'histoire et des enjeux sociaux et politiques contemporains.

**À voir jusqu'au 17 août**

## La bataille de la Sécu Une histoire du système de santé

**Nicolas Da Silva**

L'invention du régime général de Sécurité sociale en 1946 n'a pas été le fait d'un consensus national inédit comme on l'entend souvent, mais le produit d'une histoire longue et conflictuelle dont La bataille de la Sécu offre un panorama.



Si la Révolution française pose comme jamais auparavant la question de l'intervention de l'État dans le domaine de la santé, elle ne conduit pas à un bouleversement des institutions du soin pourtant rendu nécessaire par le développement du capitalisme. Les premières réponses viennent au XIX<sup>e</sup> siècle des travailleurs qui organisent dans les mutuelles la solidarité. L'État n'intervient que modérément dans un souci de maintien de l'ordre social jusqu'à ce qu'il entraîne la population dans l'enfer des guerres mondiales, s'obligeant à investir massivement dans les soins.

Deux logiques antagoniques s'affrontent en 1946 qui éclairent les évolutions du système de santé en France jusqu'à aujourd'hui : à la « Sociale », fondée sur l'auto-gouvernement du système de santé par les intéressés eux-mêmes, s'oppose « l'État social », né de la « guerre totale », qui fait de la protection sociale un instrument de contrôle de la population. L'étatisation de la sécurité sociale qui est à l'agenda des classes dirigeantes dès 1946 en a subverti le principe de solidarité, ouvrant la voie à un capitalisme sanitaire dont on ne cesse de constater les dégâts. La pandémie a mis en lumière l'absurdité de ces évolutions et l'impérieuse nécessité de reprendre le pouvoir sur la Sécu.

**La fabrique éditions, 2022, 328 p.**

“**Mieux protégés,  
on réalise mieux  
nos missions de  
service public.**”

Bruno et ses collègues,  
agents des éclairages publics  
de la ville de Biarritz.



# FIDÈLE À NOS ENGAGEMENTS

## **NOUS ÉTIIONS LÀ IL Y A PLUS DE 60 ANS**

pour mettre en place les premières  
complémentaires santé et prévoyance  
des agents territoriaux.

## **NOUS ÉTIIONS LÀ EN 2011**

pour accompagner l'évolution du cadre juridique  
de la protection sociale complémentaire  
des agents.

## **NOUS SOMMES TOUJOURS LÀ AUJOURD'HUI**

pour vous expliquer les impacts de la nouvelle  
réforme relative à la protection sociale  
complémentaire des agents de la fonction  
publique.



**RETROUVEZ TOUTES NOS  
SOLUTIONS SUR [MNT.FR](https://mnt.fr)  
OU AU **09 72 72 02 02\*****

1<sup>re</sup> mutuelle  
des agents  
des services  
publics locaux

**ÊTRE UTILE EST  
UN BEAU MÉTIER**



\*Prix d'un appel local, du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 en métropole. De 7h à 15h pour les Antilles, de 8h à 16h pour la Guyane et de 7h30 à 19h30 pour la Réunion.

Mutuelle Nationale Territoriale, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584. Siège social : 4 rue d'Athènes - 75009 Paris. TheLINKS.fr - Avril 2025 - Crédits photos : Livia Saavedra - Photographie retouchée - Document à caractère publicitaire et non contractuel.



+ d'informations sur [cnfpt.fr](https://cnfpt.fr) 



**Pensez formation,  
découvrez notre**

**OFFRE  
DE SERVICE**